

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2010

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 10 septembre 2010 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Jean-Claude VIDAL

Excusés : Mme Martine VERDEAUX, M. Christian ROSE

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juillet 2010
- Décisions modificatives M14 (n°2)
- Décisions modificatives M49 (n°3 et 4)
- Bilan sur les travaux réalisés
- Point sur les études en cours
- Question diverses

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DHORMES

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2010

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucunes remarques de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – DECISIONS MODIFICATIVES M 14 (N°2)

Budget principal

A la demande de la trésorerie et suite à l'examen de l'actif de la commune, il apparaît un solde de 4.283,98 € correspondant à une participation versée au SICTOM dans le cadre d'achat de containers, à apurer sur la section d'investissement. Il convient de prendre une délibération pour inscrire cette somme en dépenses d'investissement et une autre pour amortir cet achat de containers sur 5 ans.

Les délibérations sont prises à l'unanimité.

3 – DECISIONS MODIFICATIVES M 49 (N°3 ET 4)

Budget de l'eau

DM n°3 : 1.992 € sur la section de fonctionnement correspondant à une redevance à verser à l'agence de l'eau pour le prélèvement en milieu naturel. Cette redevance n'avait pas été prise en compte au moment de l'élaboration du budget.

Pour information, le maire indique que la consommation des habitants de la commune en eau représente environ 16.000 m³.

La délibération est prise à l'unanimité.

DM n°4 : 4000 € correspondant à une augmentation de recettes sur la section d'investissement pour payer les travaux effectués par la société MBTP (changement tuyau parking de l'école + vanne et réservoir le Pré). Ces crédits représentent 20% des 20.000 € inscrits au Contrat Rhône-Eyrieux du Conseil général.

La délibération est prise à l'unanimité.

4 –BILAN SUR LES TRAVAUX REALISES

Travaux de voirie :

Au niveau des emplois partiels réalisés par la société SACER, le travail effectué s'avère moyen et le camion de la société a fait une égratignure sur le mur de l'école en manœuvrant. Cet accrochage n'a pas été signalé par l'entreprise. Cette dernière doit faire une proposition de réparation.

Concernant les travaux commandités par ERDF et effectués par la société SPIE sur la route de la Pizette, le maire signale qu'aucune buse n'a été cassée. Les fossés doivent cependant être refaits.

AEP :

Depuis le changement du diamètre du tuyau entre la nouvelle et l'ancienne école, la connexion entre le réseau de Pranles et du Pré est assurée de façon satisfaisante.

Le changement des tuyaux dans la chambre des vannes du réservoir du Pré et les modifications effectuées permettent un nettoyage plus facile du réservoir.

Ces travaux ont été parfaitement exécutés par la sté MBTP.

Une fuite est supposée quelque part sur le réservoir du Pré.

De plus, le limiteur de pression sur l'antenne de Cognac à Charbonnier a été remplacé (coût : environ 1.000 €).

Fabrice Martel signale que comme l'année précédente une semaine de travail pour effectuer le débroussaillage du captage du Loup a été demandée à Pôle Emploi.

Salle Robert Delon :

La salle a été rafraîchie cet été avec la pose de lambris blanc sur 2 murs et de peinture rouge sur les 2 autres. Il reste à poser les nouveaux radiateurs et une plinthe à hauteur de chaises pour la protection des lambris.

L'ensemble du Conseil municipal tient à adresser toutes ses félicitations à l'employé communal, Roland Marze, pour la qualité de son travail.

Le constat après réfection est qu'il y a moins d'odeurs mais plus de bruit. Il reste le plafond à changer car il présente des tâches et des auréoles dues sans doute à des micros fuites (tuiles abimées ? problème sur le toit ?).

5 –POINT SUR LES ETUDES EN COURS

Traversée de Boyon : L'étude a été présentée par le Maire au Conseil général devant la Commission Départementale d'avant projet de la Direction des Routes avant l'été. Suite à l'avis donné par cette commission, des modifications ont été réalisées (virage trop prononcé, modifier la structures de chaussée...). Le dossier sera re-présenté prochainement pour validation au Conseil général qui prend en charge toute la chaussée départementale. Pour le reste des travaux il faudra trouver des financeurs pour mener à bien la réalisation du projet.

De même le montage du dossier de consultation s'effectue désormais sans l'aide des services de l'État. S'il faut faire appel à un bureau d'études, un coût supplémentaire sera à prévoir.

Hangar municipal : un cahier des charges est en cours d'écriture avec l'aide de la DDT pour lancer un concours afin de sélectionner des architectes.

Extension et maillage du réseau d'eau de la Pranlette : un projet d'extension du réseau avec la création d'un réservoir au Col du Muret est en cours d'étude. Un avant-projet chiffré a été demandé à la DDT en vue d'inscrire l'étude au contrat Doux-Rhône-Eyrieux pour une aide au financement.

6 – QUESTIONS DIVERSES

2ème programme des travaux de voirie :

Un dossier de consultation a été envoyé à 7 entreprises sur les travaux suivants :

- 1ère tranche ferme sur la route de Jouhanny (sur laquelle une subvention pour travaux urgents de voirie du Conseil général de 50% plafonnée à 9.600 € a été accordée) sur 500 m de long, estimée à 14.000 € (soit une subvention de 7.000 €)
- une tranche conditionnelle sur la voie communale n°23 des Sceautaux avec un reprofilage et mono-couche estimée à 22.000 €
- une autre tranche conditionnelle sur la voie communale n°8 des Croisières avec un tapis d'enrobé sur 80 m estimée à 7.100 €

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 8 septembre 2010 et l'entreprise SATP d'Aubenas a été retenue pour un montant total de 39.398 € HT.

Fin des travaux estimée vers mi-octobre.

AEP :

Lors de coupure d'eau sur le réseau du Pré et afin de purger plus rapidement la canalisation, le Maire propose la pose d'une ventouse sur la canalisation des roches.

Rallye Monte Carlo Historique :

Le passage du rallye Monte Carlo Historique est prévu le 31 janvier 2011 dans la vallée de l'Auzène. Le Conseil ne s'y oppose pas.

Réfection de Boyon :

Concernant l'achat du terrain appartenant à M. Tonkens à Boyon, le rendez-vous chez le notaire est fixé le 16 septembre 2010 à 14h00.

Repas du CCAS :

Le repas offert par le CCAS aux anciens de la commune a réuni 55 participants + 2 accompagnateurs, tous très satisfaits, à l'auberge du Navallet.

Murielle Berthelot rappelle les critères pour y être convié : avoir + de 65 ans et être habitant ou votant à Pranles (avoir un bien sur la commune)

Acquisition d'un terrain :

Le terrain en face de la salle paroissiale est en vente. La Paroisse ne souhaite pas l'acheter. Le Maire propose d'entamer une réflexion sur une éventuelle acquisition par la commune : en profiter pour constituer une réserve foncière ? ; quid de l'avenir de la salle paroissiale ? . Ce terrain fait 1390 m², ce qui représente une somme de 60.000 €. A réfléchir....

Problème de téléphone :

Des problèmes concernant le téléphone fixe sont récurrents sur la commune. Celui de la mairie est en panne depuis les orages de mardi dernier, il y a beaucoup de grésillements sur les lignes. Malgré les appels répétés de Denis Clair à France Télécom (1013, n° vert), la situation est identique. Il n'est pas normal qu'une mairie reste sans téléphone pendant plusieurs jours. Il est fait lecture d'une lettre envoyée par une administrée sur ce sujet. Le Maire propose de faire un courrier au Préfet.

Fibre optique :

Le haut débit par la fibre optique devrait arriver bientôt sur la commune par l'intermédiaire d'Ardèche Drôme Numérique.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le vendredi 5 novembre à 20h30.

La séance est levée à 23h00.